

# Les monuments aux morts de Bois-Colombes

## 1. Les monuments aux morts en France

Avant le 19<sup>e</sup> siècle, les monuments aux morts nominatifs sont très rares : en effet, alors que les monuments commémorant les victoires militaires sont fréquents, les noms des soldats morts pendant ces batailles n'y sont en général pas inscrits, même si les officiers supérieurs y sont parfois mentionnés. Ce n'est qu'après la guerre franco-prussienne de 1870-1871 que les monuments commencent à rendre hommage à l'ensemble des Morts pour la patrie, qu'il s'agisse d'officiers ou d'hommes de troupe.

Les monuments aux morts se généralisent après la Première Guerre mondiale, suite au choc créé par les pertes humaines massives subies par la France pendant le conflit. Dès 1919, le gouvernement français encourage la construction de monuments aux morts dans l'ensemble du pays, afin de commémorer et d'honorer non seulement les soldats, mais aussi les civils, morts du fait de la guerre. Plusieurs lois mettent en place ce dispositif de commémoration, en attribuant notamment des subventions aux communes. Au milieu des années 1920, la majorité des communes françaises possèdent un, voire deux monuments aux morts (comme c'est le cas à Bois-Colombes).

## 2. Le monument aux morts du square de-Lattre-de-Tassigny

### - L'origine

Dès la première année de la guerre, une association se forme à Bois-Colombes : les Amis et Alliés qui a pour but de recueillir l'argent nécessaire à la construction d'un monument aux morts à Bois-Colombes à la fin de la guerre, avec l'appui de la municipalité (il est prévu que le monument sera donné à la Ville après sa construction). En 1915, cette association est remplacée par la Société commémorative des enfants de Bois-Colombes morts au champ d'honneur.

Après la guerre, en 1920, une commission mixte (comprenant des membres du Conseil municipal et de l'association) est créée afin d'étudier la question, et notamment de choisir un emplacement. Plusieurs lieux sont envisagés, comme la place de la République, la rue des Aubépines (actuelle rue du Général-Leclerc, sans précision sur le lieu exact envisagé), ou encore le cimetière. Le 18 mars 1921, le Comité décide finalement de placer le futur monument dans le square de la République (actuel square de-Lattre-de-Tassigny), où il sera mis en valeur par un «rideau d'arbres».

Le même jour, le vote d'une subvention de 10 000 francs par le Conseil municipal permet de concrétiser le projet. Le concours, lancé en juin 1921, remporte un large succès auprès des architectes, sculpteurs et statuaires qui sont nombreux à proposer un projet. Parmi la quarantaine de candidats, le plus connu est sans doute Hector Guimard, architecte apparenté au mouvement de l'Art nouveau, et connu notamment pour avoir réalisé les portails d'entrée de plusieurs stations du métro parisien.

En octobre 1921, une commission est formée afin d'effectuer un choix parmi les différents projets présentés. Composée de dix membres (dont un sculpteur, trois architectes, trois conseillers municipaux, et trois membres de la commission mixte formée en 1920), la nouvelle commission arrête son choix sur le projet d'Albert Parenty et Émile Pinchon le 23 décembre 1921.



**Image n°1 : Affiche pour l'exposition des maquettes réalisées par les participants au concours, 1921 (AMBC, 2 FI 62).**

## - Le projet

Albert Parenty est un architecte (diplômé par le gouvernement) et urbaniste ; il est l'un des fondateurs de la Société française des architectes urbanistes en 1911. Émile Pinchon est quant à lui sculpteur, et le frère du dessinateur Joseph Pinchon<sup>1</sup>. En 1922, Parenty et Pinchon sont déjà associés pour la réalisation du monument aux morts du Raincy (Seine-Saint-Denis). Leur collaboration continuera par la suite,

---

<sup>1</sup> Joseph Pinchon est notamment connu pour avoir créé le personnage de Bécassine.

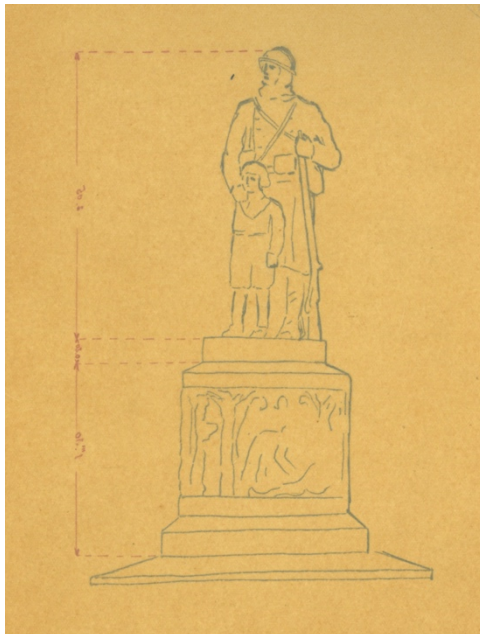
puisqu'ils sont à l'origine des monuments aux morts de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) en 1928 et Chauny (Aisne) en 1930.

Pour répondre aux critères du concours («glorifier les héros morts pour défendre le droit et la liberté des peuples et symboliser, autant que possible, en même temps que les horreurs de la guerre, les bienfaits de la paix»), le projet retenu est constitué d'une statue posée sur un socle décoré d'un bas-relief.

La statue représente un poilu habillé de l'uniforme traditionnel, tenant dans sa main droite un fusil appuyé au sol, et posant la main gauche sur l'épaule d'un jeune garçon en costume marin<sup>2</sup> ; symbolisant ainsi le soldat protégeant les générations futures.

Quant au bas-relief, il met en opposition le temps de guerre et le temps de paix : à gauche des soldats, des ruines et une famille en deuil, et à droite une famille à l'apparence heureuse, un ouvrier, un cultivateur et un intellectuel. Les deux fresques sont séparées par un arbre, dont le côté gauche est brûlé et dépourvu de feuilles, et dont le côté droit est chargé de feuilles et de fruits.

Entre la statue et le bas-relief, une inscription proclame «Bois-Colombes à ses glorieux enfants - 1914-1918 – 1939-1945». Les noms des morts ne sont pas indiqués sur le monument, cependant un parchemin avec une liste de 509 noms a été scellé dans le socle en 1922<sup>3</sup>.



**Images n°2 et 3 : Versions projetée et réalisée du monument aux morts, [1921] et 2014 (AMBC, 58 W 13 ; Service Communication, Studio des Bourguignons).**

<sup>2</sup> Le costume marin est un classique de la mode enfantine du début du 20<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Suite à une étude achevée en 2015, il s'avère que le nombre de Bois-Colombiens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale est en fait de 506.

### - La construction et l'inauguration

Le monument est achevé en novembre 1922, pour un coût de 35 000 francs. Il a été financé à 25% par des subventions de la ville et de l'État, et à plus de 65% par la population, grâce à des dons, des quêtes et l'argent récolté lors de manifestations diverses (concert, tombola, etc.). L'inauguration a lieu le 19 novembre 1922 à 9h45, en présence de Paul Strauss, Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale.

Aujourd'hui, le monument<sup>4</sup> commémore les Bois-Colombiens morts pour la France depuis la Première Guerre mondiale. Trois plaques sont installées devant le monument :

- Une plaque dédiée aux résistants morts pour la France entre 1940 et 1944 ;
- Une plaque dédiée aux victimes des bombardements de Bois-Colombes en septembre et décembre 1943 ;
- Une plaque dédiée aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie, des combats de Tunisie, du Maroc et des théâtres d'opérations extérieurs.



**Image n°4 : Inauguration du monument aux morts le 19 novembre 1922 (AMBC, 3 FI 2).**

## 3. Les monuments aux morts du cimetière de Bois-Colombes

Le cimetière communal accueille trois monuments dédiés aux Bois-Colombiens morts pour la France :

- Un monument à la mémoire des Bois-Colombiens morts pendant la guerre de 1870-1871<sup>5</sup> et morts pour la France pendant les guerres de 1914-1918 et 1939-1945, construit par Monsieur Baroche, probablement vers les années 1950. Ce monument est composé d'une obélisque (très courante en France) et d'une plaque commémorative ;

---

<sup>4</sup> Ce monument est inscrit à l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

<sup>5</sup> Bois-Colombes n'étant devenue officiellement une ville qu'en 1896, il s'agit de personnes qui vivaient dans le quartier du Bois de Colombes.

- Deux stèles commémorant les résistants déportés<sup>6</sup> entre 1939 et 1945 ; l'une érigée en 1945 par le Comité local de Libération, l'autre élevée en 1983 par l'Association du Souvenir français – Comité de Bois-Colombes<sup>7</sup>. Toutes deux sont des plaques de forme sobre.



**Image n°5 : Le monument aux morts du cimetière de Bois-Colombes en 2014  
(Service communication, Studio des Bourguignons).**



**Image n°6 : La stèle de l'Association du Souvenir français – Comité de Bois-Colombes, dédiée aux résistants déportés dans le cimetière de Bois-Colombes en 2014  
(Service communication, Studio des Bourguignons).**

---

<sup>6</sup> Le statut de déporté résistant, qui désigne une personne déportée à cause de ses actes de résistance, a été créé par la loi du 6 août 1948.

<sup>7</sup> Le Souvenir français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique en 1906. Elle est investie d'une triple mission : «conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la France», «entretenir les monuments élevés à leur mémoire» et «transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives».

**Sources :**

Fonds des AMBC.

DELBECQUE Éloi, *Le monument aux morts de Bois-Colombes : le poilu, défenseur des générations futures*, brochure concernant le monument du square de-Lattre-de-Tassigny, s.d., 10 pages.

Sites Internet : encyclopédie libre Wikipédia, site sur les monuments aux morts français (<https://monumentsmorts.univ-lille.fr/>), site sur les frères Émile et Joseph Pinchon ([https://www.clairoix.fr/wp-content/uploads/2018/11/Histoire\\_207.pdf](https://www.clairoix.fr/wp-content/uploads/2018/11/Histoire_207.pdf))

Document mis à jour par le service Archives et Patrimoine culturel – novembre 2020